



RÈGLEMENT CONCERNANT LE PAIEMENT DES COTISATIONS

La forme masculine est privilégiée.

La cotisation est due intégralement selon le barème édité par le club même si un joueur arrive en cours de saison de même qu'aucun remboursement n'est prévu pour un joueur quittant le club en cours de saison.

ECOLE DE FOOTBALL :

La cotisation de l'école de football est payable également par virement bancaire lors de la reprise de l'école de football au début du mois de septembre. Les places étant limitées, il est conseillé que les cotisations des enfants déjà membres du club soient payées avant la reprise.

JUNIORS, ACTIFS, SENIORS :

Les cotisations juniors, actifs et seniors sont payables à 30 jours dès réception de la facture de cotisation (envoi de la cotisation début juillet). Sans versement reçu en faveur du club au 20 septembre, le passeport est suspendu administrativement et le joueur ne peut plus être aligné en match de championnat/coupes de même qu'il ne peut pas participer aux entraînements jusqu'au règlement intégral de sa cotisation.

NOUVEAU JOUEUR :

La cotisation est payable à l'inscription du nouveau joueur. Sa qualification lui permettant d'être aligné en match sera effectuée une fois le règlement intégrale perçu.

PAIEMENT DE LA COTISATION À L'INSCRIPTION POUR ÊTRE QUALIFIÉ
IBAN CH22 8080 8003 8234 1155 7
BANQUE RAIFFEISEN, 1213 PETIT-LANCY

MONTANT DES COTISATIONS POUR LA SAISON 2022-2023:

En CHF	Catégorie 1 Saison 2022-2023	Catégorie 2 Saison 2022-2023	
Ecole de foot (G, F)	250.-	250.-	
Juniors E*	300.-	350.-	
Juniors D*	300.-	350.-	
Juniors C*	300.-	350.-	* Dans un souci de transparence, le FC Perly-Certoux a décidé de rétrocéder la subvention Jeunesse & Sport attribuée par la Confédération Helvétique aux joueurs bénéficiaires soit les jeunes de la catégorie 1 Juniors.
Juniors B*	300.-	350.-	
Juniors A*	300.-	350.-	
Actifs (2ème équipe)	350.-	350.-	Catégorie 1: Joueur de nationalité suisse ou étrangère domicilié en Suisse ou joueur de nationalité suisse domicilié à l'étranger.
Séniors	350.-	350.-	
Féminines	250.-	250.-	Catégorie 2: Joueur de nationalité étrangère domicilié à l'étranger (CHF + 50.-).